

/VS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-232 du 4 Juin 1984

chargeant le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Adolphe BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales pour compter du 4 Juin 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 4 Juin 1984, le Camarade Paul Agossavi AWANOU, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques assurera l'intérim du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence du Camarade Adolphe BIAOU.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 Juin 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

-----  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ANR 4 SA/CC 4 SGG 4 SPD 2 CPC 6 PPC 2 MTAS-  
MIEPSEP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2  
DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.→